



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six juin, à 19h00 , les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de Pierre BRETEAU.

**Etaient présents :**

Pierre BRETEAU, Éric DU MOTTAY, Liliane VINET, Nathalie PASQUET, Maxime GALLIER, Yves BIGOT, Jean-Louis BATAILLÉ, Philippe CHUBERRE, Jean-Christophe MÉLÉARD, Delphine AMELOT, Guillaume DE VERGIE, Frédérique ROUXEL, Émeline ROUX, Anca BABES, Anne-Cécile GAUTHIER, Mélanie SIMON, Myriam DELAUNAY, Laurène CHARDINNE DELISLE, Matthieu DEFRANCE

**Absent(s) excusé(s) :**

Christian MOREL (Mandataire Anca BABES), Jean-Yves GUYOT (Mandataire Éric DU MOTTAY), Jean-Claude JUGDÉ (Mandataire Maxime GALLIER), Christine DUCIEL (Mandataire Émeline ROUX), Florence BENOIST (Mandataire Delphine AMELOT), Jacques GREIVELDINGER (Mandataire Nathalie PASQUET), Flavie PLURIAU (Mandataire Frédérique ROUXEL), Romain MARINI (Mandataire Jean-Christophe MÉLÉARD)

**Absent(s) :**

Laëtitia REMOISSENET

Frédérique ROUXEL a été nommé(e) secrétaire de séance.

**N° V\_DEL\_2023\_078 FONCTION PUBLIQUE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

*VU* le Code Général des Collectivités Territoriales,

*VU* l'avis du Comité social territorial du 3 mai 2023 ,

**Chers collègues,**

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre les avancements de grade.

En raison de la nomination par avancement de grade, par promotion interne et dans le cadre de recrutements à venir, il convient de procéder aux modifications suivantes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 :

- créer 3 emplois de catégorie C, 4 emplois de catégorie B et 1 emploi de catégorie A sur les grades d'avancement ou pour le recrutement,
- supprimer 6 emplois de catégorie C et 2 emplois de catégorie A sur les grades actuellement occupés par les agents qui bénéficient d'avancement.

Postes à supprimer

Cat	Date suppression	Grade	Quotité
-----	------------------	-------	---------

Poste à créer

Cat	Date création	Grade	Quotité
-----	---------------	-------	---------

A	01/07/2023	Ingénieur	35
C	01/07/2023	Adjoint technique principal 1ère classe	35
C	01/07/2023	Agent de maîtrise principal	35
C	01/07/2023	Adjoint administratif principal 1ère classe	35
C	01/07/2023	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	35
C	01/07/2023	Adjoint administratif	35
C	01/07/2023	Adjoint technique principal 2ème classe	35
A	01/07/2023	Attaché	35

A>	A	01/07/2023	Ingénieur principal	35
P>	C	01/07/2023	Agent de maîtrise	35
P>	B	01/07/2023	Technicien	35
P>	B	01/07/2023	Rédacteur	35
P>	B	01/07/2023	Assistant de conservation principal de 2ème classe	35
R>	C	01/07/2023	Adjoint administratif principal 2ème classe	35
R	B	01/07/2023	Rédacteur	35
R	C	01/07/2023	Adjoint technique	35
C	Poste existant			
A	Poste existant			

A – Avancement de grade

C – Concours

P – Promotion interne

R – Recrutement

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

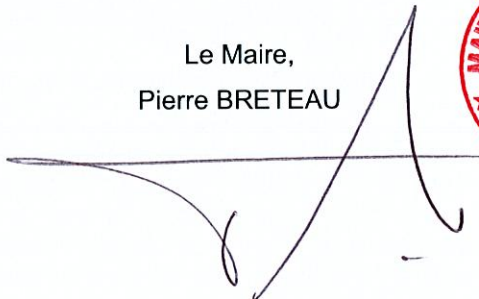
**1°/ D'ADOPTER** les modifications du tableau des effectifs ainsi proposées,

**2°/ D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

**VOTE : UNANIMITE**

**Fait à Saint-Grégoire le 26 juin 2023**

Le Maire,  
Pierre BRETEAU




Secrétaire de séance,  
Frédérique ROUXEL

